

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'ADRESSE DU JOURNAL.

La Petite Tunisie ne paraît que le Vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Reclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 5 Juillet 1894.

BRISEZ LES RÉSISTANCES !

M. Delcassé, le jeune ministre des Colonies vient de se rendre populaire dans celles-ci avec son « brisez les résistances ? »

Justement ému des plaintes de ses compatriotes établis dans les possessions françaises où ils luttent et peinent pour gagner leur misérable existence, qui lui arrivent par ballots au pavillon de Flore, contre un grand nombre d'agents de son département, il a adressé aux gouverneurs des différentes colonies françaises l'importante et excellente circulaire que nous nous en voudrions de ne pas reproduire :

Paris, le 20 juin 1894.

Monsieur le gouverneur,

Les questions coloniales ont pris, depuis quelques années, dans les préoccupations de l'opinion publique une importance et un développement qui imposent au gouvernement et à l'administration, à tous ses degrés, un redoublement d'efforts et de sollicitude.

Grâce à l'énergie de nos soldats et de nos explorateurs, grâce à l'heureuse tenacité des hommes d'Etat qui ont foi dans l'expansion de la France au dehors, malgré l'impopularité dont semblaient frappées, à une époque encore récente, les entreprises lointaines, notre domaine colonial s'est considérablement accru.

Le Parlement, le pays, ont compris la nécessité des dépenses considérables qu'exigeait l'accomplissement de cette grande œuvre.

Il reste aujourd'hui à justifier les sacrifices du passé et ceux que réserve l'avenir par les résultats qui sont obtenus.

Mettre en valeur les vastes territoires qui nous sont acquis ; y créer de nouvelles exploitations agricoles ; développer la force productive des colonies et, par cela même, accroître leurs relations commerciales avec la France ; améliorer ou créer les voies de communication et de pénétration. tel est, dans ses grandes lignes, le problème qui s'impose et dont la solution intéresse et préoccupe un nombre de jour en jour plus grand d'hommes dévoués à la cause de l'expansion coloniale.

Dans cette œuvre, le rôle principal appartient à l'initiative privée. Mais l'initiative privée a besoin d'être encouragée et soutenue par le gouvernement et par ses agents.

C'est sur cette question si délicate et si importante des relations entre l'administration et les colons que je tiens à appeler d'une façon toute particulière, votre attention.

On a dit fréquemment que la France n'avait que des colonies de fonctionnaires et de soldats. On s'est plaint et on se plaint encore de l'accueil peu encourageant que reçoivent aux colonies ceux de nos concitoyens qui veulent s'y installer ; des difficultés, des vexations de toute nature qu'ils rencontrent ; des entraves qu'apporte au développement des affaires une réglementation routinière et trop fiscale ; on oppose volontiers à l'attitude de nos fonctionnaires celle des représentants des pays étrangers, toujours empressés, dit-on, à servir les intérêts de leurs nationaux, à faciliter leurs entreprises, à prendre fait et cause pour eux toutes les fois qu'ils ont besoin d'être soutenus ou défendus.

Je sais la part d'exagération qu'il y a dans ces récriminations. Je n'ignore pas que le souci de faire respecter la loi et d'assurer au budget les ressources qui lui sont indispensables ne permet pas de donner satisfac-

tion à tous les desiderata du commerce et de l'industrie.

Mais, tout en restant fidèlement attachée à son devoir professionnel, j'estime que l'administration peut et doit se considérer comme l'auxiliaire et la protectrice désignée des hommes de bonne volonté qui consacrent leur énergie, leurs forces et leurs capitaux à la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer.

L'administration doit avoir à cœur de les aider, de les renseigner, de leur faciliter leur tâche, de briser des entraves que des règlements trop étroits, des préjugés, la routine ou de fausses considérations fiscales peuvent encore apposer au développement et à la vie même des entreprises naissantes.

C'est de cet esprit que vous devez vous inspirer dans les propositions que vous aurez à me soumettre, soit en vue d'amender la réglementation actuellement en vigueur, soit dans l'examen des demandes et des projets sur lesquels vous serez appelé à formuler un avis.

Je vous prie d'autre part de donner aux agents placés sous vos ordres des instructions très précises pour qu'ils se conforment scrupuleusement aux indications qui précèdent.

Vous voudrez bien, par un contrôle incessant, par les enquêtes personnelles que vous ferez sur les plaintes dont vous serez saisi, et brisant au besoin par des mesures de rigueur des résistances qui, je l'espère, ne se produiront pas, tenir fermement la main à ce que mes recommandations ne restent pas à l'état de lettre morte.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de me tenir au courant par des communications fréquentes, des mesures que vous croiriez utile de prendre ou de provoquer, pour répondre à ces vœux, en favorisant le développement économique de la colonie dont le gouvernement vous a été confié.

Recevez, etc., etc...

DELGASSÉ.

Le langage du ministre des Colonies n'est pas fait pour nous déplaire. Nous savons depuis longtemps, par expérience, à quoi nous en tenir, nous ne dirons pas sur la *totalité*, ce serait exagérer, car il y a des exceptions, mais sur la *généralité* de messieurs les ronds de cuir et sur leurs agissements.

Il était bon qu'une circulaire semblable vint leur rappeler que les colonies ne sont pas faites seulement pour y engraisser les fonctionnaires.

Et s'il est une chose à regretter, à propos de cette circulaire, c'est que M. Delcassé soit ministre des Colonies et non ministre des Affaires Etrangères.

S'il eut été ministre des Affaires Etrangères, il est bien certain que ç'aurait été avec une joie, non dissimulée, que notre honorable ministre aurait reçu cette circulaire, car il est — peu, fort heureusement, mais il en est tout de même — dans les administrations tunisiennes, des hommes qui, à l'instar de leurs congénères coloniaux, prennent comme à plaisir, on le dirait, d'annihiler les meilleures volontés, de mettre des obstacles partout, de susciter toutes sortes d'embarras au public et, partant, à notre Résident général.

Et il en est qui ont l'aplomb, si on les menace d'aller se plaindre à la Résidence, de vous dire qu'ils ont des *pistons* à Paris.

Il soit jusqu'à quel point notre ministre fait cas des *pistons*.

Brisez les résistances ! a dit M. Delcassé à ses gouverneurs, M. Rouvier, lui aussi, bien qu'il n'appartienne pas au ministère des Colonies, saura les briser.

Que les colons qui ont à se plaindre des agissements de messieurs les fonctionnaires n'hésitent pas à s'adresser à lui, il leur fera rendre pleine et entière justice et s'il le faut, nous en avons l'absolue conviction, il brisera les résistances !

Depuis quelques jours un Italien vend en ville un colorant artificiel pour donner aux vins blancs ou aux vins clairs une couleur rouge plus ou moins foncée. Cette vente se fait ouvertement et nous savons qu'une quantité d'au moins 150 litres a déjà été achetée par des commerçants peu scrupuleux.

Il y a là un danger pour la santé publique, aussi engageons-nous le gouvernement à faire procéder, sans retard, à des prises d'échantillons par les soins du laboratoire de chimie, cette mesure coupera court, espérons-le, à une fraude dangereuse et à une concurrence déloyale.

IGNORANT OU COMPLICE

Devant l'in vraisemblance des renseignements qui nous avaient été fournis au sujet de la minutie qu'apporte la « Recette générale des Finances » dans cette question des monnaies, nous avons tenu à nous en rendre compte par nous-même.

Eh bien ! rien n'était exagéré, tout ce qui nous avait été rapporté était exact.

On la Recette pêche par ignorance ou elle se fait la complice inconsciente de quelques vautours, comme les qualifiait si bien, la semaine dernière, un de nos collaborateurs, qui vont jusqu'à prélever **25 centimes** par pièce de un franc.

On a bien lu : vingt-cinq centimes par vingt sous, soit vingt-cinq francs pour cent francs !!!

Nous l'avons vu, de nos yeux vu.

De tels chiffres se passent de commentaires.

Que font ces agioteurs effrénés ?

Rien de plus simple : ils s'empressent de diriger sur Marseille, sur Bône ou sur Alger les pièces que la Recette n'a pas voulu accepter et comme dans ces villes les circulaires sont observées et suivies à la lettre, on s'empresse de les leur prendre sans aucune difficulté.

Il ressort donc de ceci, ou que les ordres donnés par M. le receveur général des Finances ne sont pas scrupuleusement observés, ou bien celui-ci ne se conforme pas à la deuxième circulaire du ministre des Finances et, partant, cause un préjudice considérable au commerce en lui faisant perdre des sommes importantes, qui se chiffrent peut-être à trois ou quatre cent mille francs.

Il appartient à notre Résident général de mettre un terme à l'exploitation qui se

fait sur la monnaie française en ordonnant que la circulaire du ministre des Finances soit simplement observée.

Il y va de l'influence française en Tunisie.

On se plaint qu'un de nos interprètes pour la langue arabe, attaché à l'une de nos justices de paix, ne traduirait pas très exactement les dépositions qui sont faites à la barre, peut-être par ignorance de la langue.

Si cet interprète n'est pas assez ferré en arabe, qu'il résilie son emploi.

La victime que maintes fois nous avons défendue nous écrit pour nous donner le résultat final de la saisie opérée par un limier de police ! résultat étrange, bizarre, exaspérant !

Mardi dernier, sans qu'aucune annonce préalable fut faite, le bourricot, les harnais, la charrette et 60 litres de vin rouge (au lieu de 81 !) et une dame-jeanne de vin blanc, avec un manque suffisamment important, ont été mis en vente chez M. le commissaire priseur ; le tout a été cédé pour la somme de.... *cinquante-cinq francs !!!*

Osera-t-on réclamer au propriétaire de l'équipage et des marchandises saisis sur la voie publique, la différence entre le chiffre exigé par la Fourrière et celui provenant de la vente (sous silence, effectuée mardi matin) ?

Il faut attendre ; mais nous aimerions aussi connaître à combien M. le directeur de la Fourrière estimera le travail fait par cet équipage pour le compte de l'administration, travail constaté par la victime dont nous prenons la défense et par des témoins dignes de foi.

L'équipage s'élève au total à 219 fr. 05 et s'est vendu 55 francs !!!

Perte sèche pour le délinquant 207 fr. et ce, pour avoir omis d'inscrire à la peinture sur le côté gauche de la charrette le numéro indiqué par la plaque clouée sur le côté droit !

Ce sont là procédés vexatoires qui doivent cesser au plus vite ; dans un pays civilisé comme Tunis, il est inadmissible que pareils abus se commettent.

En ce temps de marasme, à peu près général, la municipalité devrait prendre à cœur de ne point agir aussi sévèrement, surtout lorsque les droits sont payés et de ne pas créer mille ennuis à un commerçant coupable d'une omission sans importance.

Cet exemple de discipline (!?) servira aux nombreux négociants de la ville.

Avez-vous la plaque réglementaire ? Si oui, n'oubliez pas la chose capitale : peindre le numéro sur un brancard ! car, voyez-vous, ce perfide manquement aux lois établies coûte quelquefois 207 francs !

Prenez garde ; mettez-vous du plomb dans la tête.

All right

Décidément tout va bien maintenant en Tunisie.

Nous entrons à grande vitesse dans ce qu'on est convenu d'appeler la période des sept vaches grasses ; le temps des vaches maigres est passé.

D'un côté, l'hiver a été exceptionnel. Les pluies ont succédé aux pluies, aussi la récolte a-t-elle été des plus abondantes.

All right.

MM. Duparchy et Prévaut, les entrepreneurs de nos ports vont se mettre incessamment à l'œuvre et commencer presque en même temps et le port de Sousse et celui de Sfax et achever le nôtre.

All right.

M. Seigle, peut-être au moment où notre journal sera mis en vente, aura une armée d'ouvriers sous la direction d'habiles ingénieurs à nous édifier le Casino, monument qui, on en conviendra, changera quelque peu l'aspect de l'avenue de la Marine et la face des choses à Tunis car on s'imagine bien que le Casino terminé et sagement exploité, nous aurons chaque hiver des touristes à gogo qui viendront s'installer ici pour plusieurs mois. Ce sera donc notre bonheur augmenté dans de grandes largeurs.

All right.

En troisième lieu, les ingénieurs du B.-G., réunis lundi au Casino d'Hammam-el-Lif ont fêté par un plantureux repas, arrosé des vins des meilleurs crus de la Champagne le premier coup.... de fourchette, pardon.... de pioche de nos lignes du Sud.

All right.

Allons, que les esprits chagrins, qui trouvent que tout va de mal en pis en Tunisie, se réjouissent avec nous de l'ère de prospérité qui s'ouvre devant ce pays et que nous devons au travail, à la ténacité, à la persévérance de M. Rouvier.

LES FATALITÉS DU PROTECTIONNISTE

Il s'est engagé, il y a quelques jours, à la commission des douanes, une discussion qui semble de nature à faire réfléchir tous les esprits impartiaux sur les tristes fatalités du régime protectionniste.

Ce débat s'est ouvert à propos des plombs. On sait que la production du plomb en France est des plus minimes. Elle représente à peine 12 0/0 de la consommation. Dès lors, l'intérêt national est ici évident.

En présence de quelques intérêts particuliers, auxquels correspond une production de 10,000 tonnes peut-être, il y a l'intérêt du pays tout entier, qui a besoin de 90,000 tonnes environ. Majorer de 5 francs, par exemple, les prix de cette matière première, ce serait grever d'une somme de 4 million 1/2 l'ensemble des acheteurs, et pour quel résultat ? Celui-ci : un bénéfice de 500,000 francs aurait été assuré aux quelques individualités ou entreprises qui jusqu'ici ont vécu sans protection. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'hésiter. Les Chambres, au moment de l'élaboration du régime douanier actuel, ne s'y trompèrent pas. Les plombs, argentifères ou non, furent admis en franchise.

Mais cette décision, qui privait de profits importants un certain nombre d'intéressés, n'était-elle pas en contradiction avec l'esprit général du nouveau système ? Si l'Etat protège les uns, pourquoi refuserait-il sa protection, aux autres ? S'il prétend ménager des bénéfices à une partie des producteurs, n'est-il pas tenu d'étendre à tous ses largesses ? Le principe d'égalité le veut ainsi. Ceux qui n'ont rien reçu ne sont pas seulement révoltés à la pensée de l'oubli dont ils se sentent victimes, ils souffrent des charges indirectes que leur infligent les faveurs auxquelles ils ne participent pas. Au nom de la justice, ils réclament, eux aussi, d'être privilégiés. Comment résister à leurs demandes ?

Mais il en faut venir ainsi, de protection en protection, à l'examen de situations de plus en plus restreintes ; d'intérêts de plus en plus locaux, de questions de plus en plus personnelles. Au début, on s'occupait de foules, d'une multitude anonyme ; on avait pour excuse l'illusion du grand nombre. De concessions en concessions, où en arrive-t-on ? On en vient à mettre l'Etat au service de quelques influences. On s'occupe d'une société déterminée, de deux ou trois industriels et l'on est exposé à tomber dans les personnalités. Voilà la pente que descend la commission des douanes.

Et il se trouve que son œuvre reçoit par là un coup dont elle aura peine à se relever.

Car le pays avait pu se méprendre sur la nature des marchandages d'où est sorti le nouveau régime douanier ; il avait pu croire à ces vues générales, à une politique supérieure, à des ambitions désintéressées : aujourd'hui, devant les appétits qui se révèlent, il aperçoit la vérité. Toute une façade trompeuse est en train de s'écrouler, et derrière laquelle apparaît la réalité, c'est-à-dire l'exploitation du pays par tous ceux qui ont su obtenir des tarifs.

L'intérêt des protectionnistes prévoyants serait de réagir contre les exagérations auxquelles on les invite. Sous prétexte de remédier à l'instabilité des taxes insérées dans les traités de commerce, ces traités ont été abolis, un régime nouveau a été institué ; ceux qui en souhaitent la durée devraient s'attacher à le maintenir intact, pour qu'il donne l'impression de la stabilité. Mais ils semblent condamnés à y toucher sans cesse, les oubliés de la protection exigeant qu'on ne les traite pas plus longtemps en parias et les privilégiés de la première heure ne taisant plus leurs déceptions.

Le système ira ainsi, occasionnant des mécomptes, provoquant des mécontentements, suscitant des exigences croissantes, jusqu'au jour où, l'impuissance de l'Etat éclatant à tous les yeux, l'expérience sera par tous jugée concluante. Cette échéance, au train où vont les choses, n'est plus loin.

Nous avons reçu d'un lecteur, une carte portant simplement ceci :

« Et l'affaire Chidiak ? »

???

LA FÊTE NATIONALE

Autant que n'importe qui, nous avons été cruellement affecté, en apprenant le lâche assassinat de M. Carnot, mais néanmoins, nous estimons que la mort du premier magistrat de la République ne doit pas arrêter la marche régulière des choses d'un Etat libre.

Et c'est pourquoi, avec un de nos confrères, nous demandons instamment que la fête du 14 Juillet soit célébrée avec toute la pompe d'habitude.

Le petit commerce, déjà si cruellement éprouvé, ne peut pas être toujours sacrifié.

Que la fête du 14 Juillet soit donc célébrée cette année avec autant sinon plus d'éclat que les années précédentes, puisque M. Carnot, en mourant, nous a légué l'Union universelle.

CONFÉRENCES DE MICROBIOLOGIE PRATIQUE

DONNÉES

A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Par M. Le Docteur LOIR

Directeur du Laboratoire de Bactériologie et de Vinification de la Régence

Des Microbes en général.

(Suite)

A l'appui de ce que je dis en ce moment, laissez-moi vous citer quelques exemples. La chirurgie moderne a toutes les audaces. Par suite des mesures de propreté, les microbes ont disparu de nos salles d'hôpital, et un chirurgien ne tue plus ses malades. Si Nélaton vivait encore, il proposerait certainement d'élever la statue d'or qu'il demandait il y a quarante ans pour celui qui ferait disparaître la pourriture d'hôpital. La rage n'existe plus dans le Grand-Duché de Bade ; la variole a disparu de l'armée allemande ; lorsqu'à Vienne un étudiant veut savoir ce qu'est la fièvre typhoïde, il est obligé d'aller l'étudier dans une autre ville : la fièvre typhoïde n'existe plus à Vienne où, depuis 1875, l'eau de boisson est absolument propre : nous savons comment nous pouvons assainir nos campagnes et faire disparaître la malaria : sa disparition est une affaire de temps : la culture, et en particulier celle de l'eucalyptus, suffisant pour produire ce résultat. Je pourrais ainsi prendre chaque maladie et montrer que, maintenant que nous connaissons l'ennemi et sa tactique dans chaque maladie, nous pouvons créer des moyens de combat spéciaux qui, bien appliqués, nous donnerons la victoire.

Mais, comme je vous le disais, c'est là un petit côté de l'œuvre des microbes ; leur grand rôle, en somme, ce n'est pas de nous détruire, c'est au contraire, de nous aider à vivre.

Nous ne comprenons pas la vie à la surface du globe sans eux.

M. Pasteur, en effet, nous a montré qu'ils président à la fermentation, à la putréfaction. Qu'est-ce que la fermentation ? Tout ce qui a vécu doit mourir, et tout ce qui est mort doit se désagréger, se dissoudre ou se gazéifier. Il faut que les éléments qui sont sur le fondement de la vie puissent être mis en liberté pour servir de nouveaux corps. Si les choses ne se passaient pas ainsi, la matière des êtres organisés encombrerait la surface de la terre, et la loi de la perpétuité de la vie serait compromise par un épuisement progressif de ces matériaux.

Un grand phénomène préside à ce gigantesque travail, le phénomène de la fermentation. Eh bien ! ce sont les microbes qui sont la cause de ces fermentations, de ces putréfactions ; ce sont eux qui font disparaître le cadavre ou la plante tombée. Ce sont eux qui font bouillir le moût du raisin dans la cuve de vendange et qui, plus tard, sont la cause des maladies du vin ; ce sont eux qui font soulever et s'aigrir la pâte de farine abandonnée à elle-même ; eux qui font cailler le lait et le transforment en fromage ; eux qui font putréfier le sang ; qui transforment la paille en fumier ; qui transforment le terreau les feuilles, les plantes mortes et enfouies dans la terre ; ce sont des actions microbiennes qui ont fait les couches de tourbe et, plus tard, celles de houille.

Il n'existe donc pas, à la surface du globe, un phénomène plus puissant que celui de la fermentation, puisque, par la destruction méthodique de tout ce qui a vécu, cette fermentation assure et règle la vie des êtres qui vont vivre à leur tour, en empruntant à l'air et à l'eau les substances dont ils ont besoin et que la fermentation leur a restituées. Ainsi se perpétue le cycle des formes vivantes de la matière.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce sont les microbes qui sont la cause de tous ces phénomènes. C'est M. Pasteur qui nous l'a démontré, et il lui a suffi pour cela de faire une seule expérience : celle dans laquelle, enfermé dans un ballon clos, en présence de l'air purifié de ses germes, un volume quelconque d'une infusion organique altérable, mais stérilisée au préalable par la chaleur : bouillon, sang, lait, urine, il montre que ce liquide reste intact et ne change pas. En revanche, l'altération du liquide et de son atmosphère gazeuse est rapide dès qu'on laisse entrer dans le ballon un germe vivant, et ces microbes ne prennent pas spontanément naissance dans la matière morte ; leurs germes viennent toujours de l'extérieur à l'état vivant ; il suffit de s'opposer à leur pénétration pour assurer à la matière organique ou organisée une durée de conservation presque indéfinie.

Voilà trente ans que cette théorie est sortie du laboratoire de M. Pasteur, et elle est si féconde que non seulement elle nous fait marcher à pas de géants, mais que nous y faisons rentrer tous les progrès réalisés depuis longtemps par la médecine dans les maladies infectieuses.

La vaccination Jenner, qui fait peu à peu disparaître la variole de la surface de la terre, nous en trouvons la raison, et ce fait, signalé par un observateur de génie, nous le faisons rentrer dans une grande méthode qui consiste à créer l'immunité chez les individus.

Fous apprenons, en effet, que pour qu'il y ait maladie, il ne suffit pas qu'il y ait un microbe présent ; il faut encore que ce microbe tombe dans un terrain de culture qui lui soit favorable ; d'où deux grands moyens fournis à l'hygiène pour lutter contre les maladies infectieuses : soit empêcher le microbe d'arriver jusqu'à nous, soit créer un milieu dans lequel il lui soit impossible de vivre.

Pour créer ce milieu, nous nous servons de la grande méthode des vaccinations préventives ; pour empêcher le microbe d'arriver jusqu'à nous, nous avons la propreté. Pour être propre, au sens microbique du mot, il faut savoir d'où peuvent venir ces microbes, afin de lutter facilement contre eux par la propreté. Propreté de l'eau de boisson, qui amène, comme à Vienne, en Autriche, la disparition complète de la fièvre typhoïde. Pour chaque maladie, il faudra savoir ce qui peut être dangereux, et les mesures de propreté varieront. Pour le choléra, que m'importe d'aller vivre avec les cholériques, si je sais que je n'ai rien à craindre d'eux, en prenant des mesures de propreté contre leurs déjections, qui sont les seules choses dangereuses ? Mais ne nous bornons pas seulement aux maladies.

Pour faire de la bonne bière, que m'importe le climat, si je sais qu'en me servant, pour

faire cette bière, d'une levure abholument pure exempte de germes de maladie, et en maintenant cette bière, pendant cette fabrication, à une température à laquelle les microbes ne peuvent se cultiver, je peux faire de la bière toujours pareille à elle-même et satisfaire toujours de la même façon le goût de ma clientèle ?

Si je suis fabricant de vinaigre, que m'importe que le vin devienne cher, si je n'ai plus besoin de toujours alimenter ma fabrication pour conserver la mère du vinaigre ? sachant que cette mère est un microbe, je peux le cultiver en petit dans mon laboratoire jusqu'au jour où le vin baissant de prix me permettra de reprendre ma fabrication d'une façon rémunératrice.

(A suivre.)

Échos Tunisiens

AVIS

Les vacances du tribunal commenceront le premier août prochain et se termineront le premier octobre. Il y aura pendant ce temps une audience par semaine le jeudi à 8 h. du matin.

Les référés seront jugés le mercredi également à 8 h. du matin.

Un point de droit

Un de nos lecteurs nous pose un point de droit assez curieux.

« Les actes, nous demande-t-il, signifiés lundi, mardi et mercredi derniers, alors que la France était sans président, sont-ils parfaitement valables ? car vous n'ignorez pas que tous les actes de justice portent : « En conséquence, le président « de la République mande et ordonne « etc., etc. »

Si quelque juriste veut bien nous renseigner, nous publierons sa réponse.

La cérémonie de dimanche

Tout s'est passé avec l'ordre et la solennité que nous avions prévus.

Cette manifestation imposante restera longtemps gravée dans les cœurs.

La Chambre d'Agriculture de Tunisie a l'honneur d'informer le public qu'à partir du premier juillet, et pendant toute la saison d'été, ses bureaux seront ouverts de 7 heures à midi.

VARIÉTÉ

J'aurais aimé me rendre à Hammam-Lif, dimanche, pour donner un coup-d'œil au Casino envahi par l'aristocratie et la haute bourgeoisie tunisiennes ! J'abhorre l'affluence nombreuse et c'est pourquoi je me suis abstenu d'aller flâner sur la plage et cependant, que j'adore la senteur des algues !

Je pris donc le parti de rester dans notre triste cité. Devisant de mille choses, je dirigeai mes pas vers l'avenue, la grande et unique avenue si parcourue les jours de fête par les Adonis et les frais minois... comme aussi par les flegmatiques indigènes aux visages tirés, dont le teint d'un jaune sale provoque, avec un profond dégoût une profonde pitié !

Les costumes bariolés des européennes et les accoutrements monotones des arabes offrent un contraste étrange mais pittoresque. Je marchais en fixant mon regard tantôt sur les uns, tantôt sur les autres et j'arrivai au port où régnait une animation joyeuse.

Cet endroit est comme un abîme : il attire la population avec une invincible force.

Où sont les promenades à Tunis ? Pour l'instant nous n'en possédons aucune véritable.

On visite le port parce que la distraction qu'il offre est plus attrayante que celle des paysages plongés, à cette époque, dans une inconsolable désolation....

A la campagne, à la place de fraîches pelouses, de prés fleuris s'étalant dans certains pays en tapis odorants, moquettes aux mille nuances dont le velouté verdoyant repose la vue, adoucit la pensée, on ne voit que les vestiges d'une nature presque riante l'hiver ; partout la sécheresse laisse la trace de son œuvre malsaine et haïssable.... Cette piteuse réalité, ces tristes tableaux inspirent d'emblée une noire mélancolie au plus indifférent promeneur.

Les Tunisiens préfèrent donc passer leur après-midi à contempler les bateaux-

mouches au panache sombre qui glissent sur le lac aux ondes troubles et les barques aux voiles blanches qui le sillonnent!

Au loin, à l'extrémité du canal, j'apercevais La Goulette; cette petite ville semblait bien triste. Depuis que les Transatlantiques méprisent son abri et lui font la nique, la coquette station balnéaire désertée se meurt, ivre de vengeance, invoquant un châtement inexorable, pour ces malfaiteurs dont la reconnaissance consiste à porter à Bizerte les bienfaits de leur escale.... Pauvre Goulette, vois-tu l'injustice criant du sort?... La prospérité c'est trop beau pour avoir une longue durée.... Elle n'est pas solidement établie.... un fil, extrêmement mince la soutient.... le moindre choc détermine sa chute....

D'un côté, le fort Sidi ben-Hassen se dresse majestueusement; fier protecteur de Tunis-la-Blanche, il en est également la vigie puissante et incorruptible!

Vis-à-vis la vaste plaine où l'œil découvre vaguement l'Ariana! Plus loin au Nord, c'est l'antique et glorieuse Carthage avec sa riche cathédrale, et après, le grand village de Sidi bou-Saïd.

Le panorama, en somme n'est point d'une laideur consommée et n'étaient les rayons brûlants du soleil africain qui jaunissent la contrée nous jaurions d'une vue assez originale!....

La nuit tombe. On quitte le port non sans se retourner quelques fois. Et maintenant, seules, les lumières des navires scintillent....

Les Tunisiens remontent lentement l'avenue et hument un moment encore la fraîcheur du soir d'une douceur parfois hypocrite.... à Tunis pays de rhumes et de soleil!.... jusques à quand vais-je te déblâterer....

Puis on rentre.

Tous les dimanches se ressemblent et s'écoulent avec la même monotonie!

Aussi les paquebots emportent vers des rives plus propices les privilégiés, les heureux qui craignent et ne veulent pas supporter la chaleur d'enfer propre à notre coin!

Que ne puis-je imiter leur exemple....

AVIS

Le cabinet de consultations de M. le docteur Kaddour ben Larbey est transféré depuis le premier juillet 28, avenue de Bab-Djedid.

Consultations tous les jours de 1 heure à 3 heures.

Demander le **HIGH-LIFE**, breveté s. g. d. g., en baleines françaises incassables, c'est le corset de l'avenir. Son nouveau genre de fabrication présentant de sérieux avantages le fait adopter par toutes les dames.

Seule maison de vente: Vincenzo Catania, rue Carthagène 12-14, à Tunis.

PERE DE FAMILLE, 30 ans, comptable, connaissant le français, l'arabe et l'italien demande un emploi soit comme comptable ou gérant dans une ferme, Très bonnes références.

S'adresser au journal.

Nouveau Service de Bateaux-Mouches

SOUS LA DIRECTION DE
MM. G. Guerriera et J. Ben Attard
20, rue Es-Sadikia - TUNIS
Bateaux ALBA et DIANA

HORAIRE
Départs de Tunis: Matin, 5 h. 30, 6 h. 45, 8 h. 30, 10 h.,
Soir: 4 h. 45, 3 h., 4 h. 15, 5 h. 30, 7 h.
Départ de La Goulette: Matin, 5 h. 30, 6 h. 45, 8 h. 30, 10 h. 15, 3 h., 4 h. 15, 5 h. 30, 7 h.
Jours fériés. — Départ de La Goulette: 10 h. s.

AVIS

M. BERTIER, chargé de la gestion des immeubles dont les loyers sont saisis par la Municipalité de Tunis, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il met en location pour Ras-el-Am un choix considérable d'appartements, magasins, boutiques, écuries et remises situées dans différents quartiers de la ville.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. BERTIER, Recette municipale, ou 12, rue de Paris.

TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, TUNIS
NETTOYAGES ET APPRÊTS
Blanchiment de Flanelles
Spécialités de Nettoyages à sec
L. Davin fils

Gérance d'Immeubles

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES
S'adresser à M. BERTIER, 12, rue de Paris.
Excellentes références.

MONTES DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey
DIRECTION:
38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67
Ancienne maison PROAL
Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasba,
12, rue Kachachine.

BOUCHERIE LYONNAISE

28, rue d'Italie, Tunis
La plus ancienne boucherie française
ARRIVAGES TOUTES LES SEMAINES
BŒUFS & VEAUX DE FRANCE

A LOUER Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah.
S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colannes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Bœuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et radermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.
Se défier des contrefaçons
DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Bœuf** son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs
Dans toutes les pharmacies.
Se défier des Contrefaçons
DÉPOT: PHARMACIE NÉE

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire
Avenue de France, maison Bodoy
Grand assortiment de draperies hautes nouveautés
DE LA SAISON
pour complets sur mesure
Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.
Prix Modérés

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER
PLUSIEURS APPARTEMENTS
NON MEUBLES
S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Messieurs les Propriétaires qui ont des vins à vendre peuvent faire leurs offres à M. Dury, bureau de la Petite Tunisie, Tunis.

MAISON MEUBLÉE

7, rue de Grèce Tunis - Derrière la Résidence
Appartements et chambres meublées à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée
Depuis 15, 25 et 30 francs par mois

Etudes des Commissaires
Priseurs de Tunis

VENTE

Aux Enchères Publiques
du matériel et des fournitures dépendant de la faillite Ch. Fathex-imprimeur à Tunis

Le dimanche 8 juillet 1894, à 8 heures du matin, rue Al-Djazira, 14, conformément à l'ordonnance de M. le juge-commissaire et à la requête de M. Sénémaud, syndic de cette faillite, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au comptant et 4 o/o en sus du prix d'adjudication, de l'imprimerie en dépendant, se composant notamment de:

Une grande machine Magnoni, système Marinoni: une machine typo-litho Marinoni avec jeux de rouleaux couleur, une rogneuse système Magnoni, dite Massicot; une grande presse à satiner, toute en fer et fonte, une nerforeuse Ravasse, une pédale Ravasse, une petite presse à bras pour épreuves ou tirages de petites compositions une machine à carte de visite, dite (à la minute), pouvant tirer de légères cartes d'adresse, un coupeur, un biseautier, deux presses lithographiques, une Jesus, l'autre raisin, quatre-vingts pierres environ, de toutes grandeurs; caractères de fantaisie, caractères romains, caractères d'affiches, bel assortiment de grands caractères en bois, casses, rangs, marbres, etc.

Une tentative de vente en gros sera faite sur la mise à prix de

4.000 FR.

Si la vente en gros n'aboutit pas, il sera procédé à la vente en détail ou en lots, immédiatement.

Cette imprimerie existe depuis de nombreuses années à Tunis, sous le nom de Imprimerie Franco-Tunisienne. Elle est installée 14, rue Al-Djazira, et possède une bonne clientèle.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à

Grand Bazar Tunisien

MAISON UNIVERSELLE

A. BEAUCAINE & Co
29, Tunis, rue Al-Djazira. 29, Tunis.

MM. A. Beaucaine & Co, toujours désireux de plaire à leur nombreuse clientèle, consentent, chaque jour, à de nouveaux sacrifices, pour conserver la bonne renommée de leur maison et mériter sans cesse la confiance dont les acheteurs ont bien voulu les honorer jusqu'à ce jour.

C'est ainsi, qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 4 Juillet, ils viennent de recevoir un stock considérable d'articles pour illuminations et décorations, qu'ils pourront livrer à des prix défiant toute concurrence.

Il suffit, du reste, d'une visite au Grand Bazar Tunisien, pour bien se convaincre de la supériorité de tous les articles et des avantages réels que trouveront tous les acheteurs.

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES:
Lanternes vénitienes, ballons de couleur, lanternes fantaisie, soleils, rosaces orientales, nantaises, etc., etc.
Verres de couleur, pains de stearine, porte-verres, etc.
Drapeaux avec hampe de toutes dimensions et de toutes nationalités.
Ecussons montés sur bois, étamine de couleur pour drapeaux. Lustres, lettres, clous, etc., etc.
Grandes occasions à tous nos Comptoirs
Expédition à l'intérieur

Grand Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4.

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile

Pelletterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste
16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

Le Gérant: Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne

M. Sénémaud, syndic; soit à MM. les commissaires-priseurs chargés de la vente. On peut visiter l'imprimerie tous les jours, excepté le dimanche.

Etude de M. BODOY, avocat-défenseur près le tribunal civil de Tunis, y demeurant place de la Goulette.

VENTE

aux enchères publiques sur saisie immobilière après surenchère des 2/7 indivis d'une

PROPRIÉTÉ

située à Djendouba canton de Souk-el-Arba connue sous le nom de ALASSIA d'une contenance d'environ trois méchias.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI VINGT-CINQ JUILLET 1894, à huit heures du matin, en l'audience des criées du tribunal de Tunis, sis au palais de justice de ladite ville, ancien palais Khéreddine.

En vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M. Desreumaux, huissier à Souk-el-Arba, en date du 14 novembre de la même année, dénoncé conformément à la loi, suivant exploit du même huissier en date du 17 du même mois.

Et aux requête, poursuites et diligence du s. Saad ben Hamlet, marchand forain demeurant à Souk-el-Arba (Tunisie), ayant pour avocat-défenseur M. Bodoy au lieu et place de M. Brulat défenseur décédé.

A l'encontre du sieur Othman ben Bou Sedra, cultivateur, demeurant à Djendouba, partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué.

Il a été procédé le 20 juin 1894 à la vente de l'immeuble dont s'agit, mais par acte du greffe en date du 27 juin 1894 le sieur Nessib ayant su-

renchéri du sixième il se sera procédé, le mercredi vingt-cinq juillet 1894, à huit heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Tunis, séant au palais de justice de la dite ville, ancien palais Khéreddine, à une nouvelle vente de l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

de l'immeuble à vendre Les 2/7 incivis d'une propriété située à Djendouba, canton de Souk-el-Arba, connue sous le nom de « Alasia » d'une contenance d'environ 3 méchias en très bonne terre labourable, limitée:

Au nord par des terrains appartenant à Bougoussa ben Amara; à l'est, par des terrains appartenant à Salah ben Khéreddine et Amar ben Kerdès; au sud, par des terrains appartenant à Salah ben Khéreddine et Youssef ben Hamida; à l'ouest, par de terrains appartenant à Salah Bougharnia.

A l'ouest de cette propriété existe un jardin planté de figuiers de Barbarie d'une contenance d'environ 1 hectare et demi.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par le défenseur soussigné et déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Tunis, les enchères seront reçues sur la mise à prix de la somme de cent vingt 120 francs ci les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Fait et rédigé à Tunis le 26 juin 1894.

Le défenseur poursuivant,

Signé: N. BODOY

Pour plus amples renseignements, s'adresser: 1° en l'étude de M. Bodoy, avocat-défenseur, place de la Goulette; 2° pour prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal civil de première instance de Tunis, où il est déposé.

Domaine POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt: près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et Co, bureaux: à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA
Chaussures en tous genres
33, rue Al-Djazira, Tunis

GUERISON assurée des catarrhes vésicaux écoulements anciens et récents, Uréthrite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine.
(deux sexes) par les SAVONNÉS MÉXICAINS
Dépôt principal: PHARMACIE GAGLIARDO.
A Tunis, le flacon 3 fr.; par poste 3 fr. 30

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 75 millions entièrement versés
AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur
Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixe; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement:

A 1 an..... 2 1/2 0/0 | A 3 ans..... 3 1/2 0/0
A 2 ans..... 3 0/0 | A 4 ans et au delà 4 0/0

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

RECHERCHES DÉPART

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5.10	7.10	11.45	4.15	6.00	7.45
	HAM.-EL-LIF.....	Arrivée.	3.40	7.40	12.15	4.45	6.30	8.15
RETOUR	HAM.-EL-LIF.....	Départ.	5.50	7.50	1.15	5.00	6.45	10.45
	TUNIS.....	Arrivée.	6.20	8.20	1.45	5.30	7.15	11.15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2.15 et 10.00

départ de Hamm.-el-Lif : 3.45 et 9.15

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GROS ET DÉTAIL

DOURA FRÈRES

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale: Avenue Bab-Djedid, 48 -- TUNIS
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.
La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

AUX ARMES DE S^t-ÉTIENNE

G. BOURY

TUNIS -- 25, Rue Al-Djazira, 25 -- TUNIS

SUCCURSALES AU KEF ET A SFAX

Armes de Chasse et de Tir -- Location d'Armes -- Cartouches chargées, Douilles, Plombs et Articles de Chasse -- Sabres, Epées, Esperons.

ATELIER DE RÉPARATIONS

Dépôt de Mèches à Mine -- Dépôt de Poudre de Chasse et de Mine de l'Etat

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL: 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Émissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons
POUR COFFRES-FORTS
simples ou incombustibles
FORESTIER FRÈRES (Valnes)
Seul dépositaire pour la Tunisie
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France
(Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX: à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers,

Monuments funéraires

Bureaux et Magasins: 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts: rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spécialistes sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

FER QUINA BISLERI

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE ?!

VOLETE DIGERIR BENE ? ?



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférentiellement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales cértifiés médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI,
19, rue Chaker -- TUNIS



COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0.
-- Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons-Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSSIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2.

SUCCURSALE: 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

POUR AMELIORER

LE COEUR
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

BOULONNONS

PRENEZ

DU VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDÉ

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE

LIEBIG

EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAIENCE

Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

"L'APÉRITIF BELLOT"

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse. A 3 heures et demie du soir: pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 heures et demie sur soir: pour Marseille direct.
Judi	A 3 heures et demi du soir: pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 heures et demie du soir: pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin: pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.